

FF 2016 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Communication de la Commission de la concurrence

Ce texte a été anonymisé pour des raisons de protection des données à l'échéance du délai visé par l'art. 44 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1).

1er mars 2016

Secrétariat de la Commission de la concurrence

1206 2016-0469